Travail Québec

Bulletin électronique d'information du ministère du Travail

Volume 7, n° 4 - Septembre 2010

NOUVELLES DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES

Nouvelle ministre du Travail

Le 11 août, M^me^ Lise Thériault, députée d'Anjou, est devenue la 32^e^ ministre du Travail du Québec depuis 1931, l'année officielle de la création du Ministère. M^me^ Thériault était jusqu'à ce jour ministre déléguée aux Services sociaux.

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Travail

Le rapport a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail le 10 juin dernier, soit quelques jours avant la fin des travaux parlementaires. Il est possible de le consulter dans le site Internet du Ministère.

Normes du travail : un projet de loi pour rendre exécutoires dans les autres provinces des décisions rendues au Québec

Il existe au Canada un système interprovincial d'exécution des décisions en matière de normes du travail. Ce système, dont le Québec ne fait pas encore partie, permet de percevoir des sommes d'argent impayées à des salariés lorsqu'un employeur n'a plus d'actifs dans la province ou le territoire où l'ordonnance a été rendue.

Pour permettre au Québec d'adhérer à ce mécanisme de réciprocité, le ministre du Travail a déposé à l'Assemblée nationale, le 11 juin 2010, le projet de loi n° 111. Une fois adopté, ce projet de loi permettrait notamment à la Commission des normes du travail de faire exécuter, dans une autre province ou un autre territoire, une ordonnance pour des sommes dues à des salariés québécois par un employeur qui n'a plus de présence au Québec.

Pour lire le communiqué >>>

Le 28 avril officiellement proclamé Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

Le projet de loi n° 97 qui vise à commémorer la journée du 28 avril a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 9 juin dernier. Cette initiative permet d'honorer la mémoire des victimes d'un accident du travail. Sur la scène internationale, l'Organisation internationale du travail a proclamé officiellement, en 2003, le 28 avril comme étant la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Plusieurs pays dans le monde commémorent le 28 avril et profitent de l'occasion pour faire la promotion de la prévention en milieu de travail.

Pour lire le communiqué >>>

Loi pour lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction : qu'en est-il après six mois?

Info Travail a obtenu la collaboration spéciale de la Régie du bâtiment du Québec afin de nous partager les retombées du projet de loi n° 73, qui prévoit certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce texte, relatant les efforts et les différentes actions qui ont été prises par la Régie du bâtiment du Québec, à la suite de l'adoption de cette loi, le 4 décembre 2009.

Pour prendre connaissance du texte >>>

La CSST impose des amendes plus importantes aux employeurs négligents

Depuis le 1er juillet 2010, la CSST double les amendes imposées aux entreprises du Québec en cas de non-respect des règles de sécurité. Le projet de loi n° 35, adopté en 2009, prévoit qu'elles tripleront en janvier 2011, pour être ensuite indexées annuellement. C'est la première fois depuis l'adoption de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* en 1979 que les amendes sont revues à la hausse.

Pour lire le communiqué >>>

Assujettissement des travailleurs domestiques au régime de santé et de sécurité du travail

Le 4 juin dernier, le ministre du Travail déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 110, Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail, pour mieux protéger certains travailleurs domestiques. La CSST, qui voit à l'administration de cette loi, estime qu'entre 3 000 et 6 000 personnes pourraient se prévaloir des dispositions de cette loi, si elle était adoptée.

Pour lire le communiqué du gouvernement >>>
Pour lire le communiqué des syndicats >>>

La Commission des normes du travail intensifie la prévention en matière de harcèlement psychologique au travail

La Commission des normes du travail (CNT) vient de publier une nouvelle brochure intitulée *Comprendre et prévenir le harcèlement psychologique au travail.* Destiné tant aux salariés qu'aux employeurs, ce guide aide à comprendre ce qu'est le harcèlement psychologique au travail et explique les grands principes d'une démarche de prévention.

Un sondage réalisé pour la CNT révèle que près d'une entreprise sur deux ne ferait pas de prévention en matière de harcèlement psychologique

Selon les résultats d'un sondage CROP réalisé à l'hiver et au printemps de 2010 pour le compte de la Commission des normes du travail, 84 % des entreprises ayant de 5 à 49 salariés prétendent bien connaître leurs obligations face au harcèlement psychologique au travail. Toutefois, 48 % d'entre elles affirment ne disposer d'aucun moyen pour le prévenir. Cette proportion baisse à 26 % pour les entreprises comptant de 50 à 99 employés. Pour en savoir plus >>>

Nominations à la Commission des lésions professionnelles

Le 26 mai dernier, le gouvernement a procédé à la nomination des personnes suivantes comme nouveaux membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles : Mmes Suzanne Caron et Katie Simard ainsi que MM. Yves Ducharme et Richard Fournier. Ceux-ci sont tous issus d'associations syndicales.

Nominations au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre

Le 9 juin dernier, le conseil des ministres a nommé Mme Marie-Hélène Jetté et M. Serge Cadieux membres du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

FAITS SAILLANTS EN RELATIONS DU TRAVAIL

Une récente sentence arbitrale reconnaît un statut particulier aux

policiers de la Ville de Montréal

Dans une décision récente, l'arbitre Jean Barrette a reconnu qu'être un policier de la Ville de Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec. En plus de statuer sur l'augmentation salariale de 2007 à 2010, l'arbitre prévoit une « prime à la métropole » de 1,5 % en 2010.

Nouvelles conventions collectives de travail

Négociation dans le secteur public – Entente de principe entre le Front commun et le gouvernement du Québec

Représentant 475 000 employés des secteurs public et parapublic, les organisations membres du Front commun syndical ont conclu une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur les salaires et les avantages sociaux le 25 juin dernier. Les augmentations salariales négociées sont de 7 % sur cinq ans, dont un ajustement conditionnel de 1 % lié à l'inflation qui s'appliquerait le dernier jour des conventions collectives, soit le 31 mars 2015.

Pour lire le communiqué du gouvernement >>>

Nouvelle convention collective au Devoir

Le direction du journal et le syndicat de la rédaction du *Devoir* ont signé un nouveau contrat de travail qui viendra à échéance en décembre 2014. Sommairement, les employés recevront des augmentations salariales de 3,2 % au cours de l'année 2010, de 2,5 % à 3 % en 2011, puis un minimum de 2 % en 2012 et 2013. De plus, les conditions de travail des éditorialistes, des photographes, des travailleurs âgés de 65 ans et plus ainsi que des employés surnuméraires ont été bonifiées.

Pour lire l'article du *Devoir* >>>

Entente de principe adoptée dans une proportion de 90 % au Nouvelliste

Sans contrat de travail depuis le 30 décembre 2007, les membres du Syndicat de l'information du Nouvelliste (SIN-CSN) ont maintenant une convention de sept ans qui comprend des augmentations salariales de 8 % rétroactives au 1er janvier 2008 ainsi qu'un montant forfaitaire au moment de la signature. Bien que les conditions de travail des employés surnuméraires soient bonifiées, le contrat prévoit notamment un gel salarial de trois ans, l'introduction de la semaine de 35 heures et la perte d'une semaine de vacances pour les employés de plus de 34 ans de service.

Pour lire l'article du *Nouvelliste* >>>

La Voix de l'Est s'entend avec ses employés

Comptant 65 membres, le syndicat des employés de *La Voix de l'Est* et la direction du journal ont signé une convention collective en juillet dernier qui sera rétroactive pour les années 2008 et 2009. Le contrat de travail, qui se termine le 31 décembre 2014, prévoit des augmentations salariales totales de 8 % étalées sur sept ans.

Une première convention collective au sein de la chaîne de restaurants Chez Cora

Le Syndicat des Métallos, section locale 9400, et le Restaurant Chez Cora de la rue Bouvier à Québec ont signé leur première convention collective. D'une durée de deux ans, la date de début qui coïncide avec l'accréditation syndicale est fixée au 29 juin 2009. Toutefois, seule l'échelle salariale a une portée rétroactive et ce, à partir du 9 avril 2010 jusqu'à la date de signature de la convention.

Pour lire le communiqué du syndicat >>>

Nouvelle convention chez Commonwealth Plywood ltée

Une convention d'une durée de neuf ans a été conclue entre la Compagnie Commonwealth Plywood ltée à La Tuque et ses employés de la scierie affiliés à la CSN. Cette entente entraîne un gel des salaires pour les trois premières années et une augmentation salariale de 2 % pour chacune des années suivantes.

Pour lire le communiqué de la partie patronale >>>

Olymel s'entend avec la Fédération du commerce de la CSN

Près de 600 travailleurs de l'usine de fabrication d'Olymel à Drummondville ont accepté, dans une proportion de 92 %, l'entente intervenue entre l'employeur et la Fédération du commerce de la CSN. La nouvelle convention collective prévoit des augmentations d'environ 2,4 %, incluant les salaires et les avantages sociaux.

Pour lire le communiqué de la partie patronale >>>

X-Strata-CCR

L'affinerie de cuivre X-Strata-CCR située à Montréal-Est a maintenant un nouveau contrat de travail avec ses employés représentés par le Syndicat des Métallos, section locale 6887. La convention collective prévoit notamment une amélioration du régime de retraite et des augmentations de salaire de 1,68 $ l'heure sur trois ans.

Pour lire le communiqué du syndicat >>>

Mise en place de l'équité salariale dans les caisses populaires Desjardins

Une entente de principe sur l'équité salariale est intervenue entre 80 caisses populaires Desjardins et les syndicats CSN. Les parties se sont en effet entendues sur le fait qu'il n'y avait pas matière de discrimination salariale, mais que des ajustements étaient requis pour combler les écarts salariaux défavorables aux femmes. Le relèvement salarial varie de 0,8 % à 1,6 %.

Pour lire le communiqué du syndicat >>>

ESPACE MÉDIATION-CONCILIATION

Monique Richard, médiateur au Ministère, était de passage à Paris pour prononcer une conférence sur la médiation en matière de harcèlement psychologique

Le 28 mai dernier, M^me^ Monique Richard, de la Direction générale des relations du travail, présentait un atelier à Paris à l'occasion de la 3^e^ Conférence européenne de la médiation. Sa conférence, intitulée *La médiation dans les cas de harcèlement psychologique en milieu syndiqué au Québec*, avait été préalablement sélectionnée par un comité scientifique composé de dix-neuf universitaires de onze nationalités différentes.

Son exposé portait sur la législation québécoise récente qui permet de faire appel à la médiation relativement à une plainte de harcèlement psychologique dans un milieu de travail syndiqué. Dans la mesure où la dimension individuelle doit désormais être prise en compte dans les interventions auprès des parties patronales et syndicales, cela pose de nouveaux défis aux médiateurs dans leur rôle de tiers intervenant.

La Conférence européenne de la médiation est orchestrée par l'European Mediation Network Initiative (EMNI), un réseau européen regroupant des médiateurs de plus de vingt pays. L'EMNI a pour objectif de promouvoir le développement de la médiation ainsi que l'harmonisation en Europe des méthodes alternatives de règlement des conflits selon leurs différents champs d'application.

Pour lire le résumé de la conférence >>>

Les services de médiation-conciliation expliqués par la sous-ministre aux relations du travail

La sous-ministre aux relations du travail, M^me^ Suzanne Thérien, a accordé une entrevue pour un article dans *Le Journal*, une publication de l'Association des employées et employés du gouvernement. Elle répond aux questions de M. Pierre Laberge, conseiller en relations médias du Ministère, sur les services de médiation-conciliation offerts par le Ministère, en particulier dans la fonction publique.

Pour lire l'article >>>

NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS

Allemagne : inégalité salariale entre hommes et femmes

Bien qu'il existe des mesures antidiscriminatoires au sein de l'Union européenne, l'Allemagne tire de l'arrière en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes. Selon l'Office fédéral des statistiques, les femmes gagnaient 23,2 % de moins que les hommes en 2008. >>>

Manitoba : hausse du salaire minimum

La ministre du Travail et de l'Immigration de la province, M^me^ Jennifer Howard, a annoncé que le salaire minimum, qui concerne 28 000 travailleurs, sera haussé à 9,50 $ l'heure en octobre prochain. >>>

France : la réforme des retraites pourrait être adoptée à la fin octobre

Comme plusieurs pays européens, la France veut repousser l'âge de la retraite. Le projet a été présenté le 13 juillet dernier au Conseil des ministres. Le texte prévoit notamment un recul de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite. Il serait porté de 60 à 62 ans à compter de 2018. La réforme sera soumise aux différentes commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat avant d'être débattue au Parlement en septembre.

Chine : les ouvriers de Honda obtiennent des hausses salariales de 24 %

Bien que cette augmentation salariale puisse paraître faramineuse, pour les travailleurs concernés il en est autrement puisque ceux-ci verront leur salaire haussé de seulement 55 $ par mois.

Pour lire l'article de *La Presse* >>>

Genève : l'Organisation internationale du travail adopte la première norme internationale de travail sur le sida

L'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté, le 17 juin 2010, la première norme internationale de travail sur le sida qui vise à améliorer les conditions de travail des personnes séropositives et à interdire les pratiques discriminatoires au moment de l'embauche.

Communiqué de l'OIT >>>

PUBLICATIONS RÉCENTES

Au ministère du Travail

Les ententes négociées. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, mai 2010.

Les arrêts de travail au Québec (données mensuelles), avril 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, mai 2010.

L'échéance de conventions collectives expirant en septembre 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, mai 2010.

L'échéance de conventions collectives expirant en octobre 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, juin 2010.

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2010. Survol des résultats du premier trimestre. Ministère du Travail,

Québec, juin 2010.

Les arrêts de travail au Québec (données mensuelles), mai 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, juin 2010.

Portrait statistique des conventions collectives analysées au Québec en 2009. Ministère du Travail, Québec, juin 2010.

L'échéance de conventions collectives expirant en novembre 2010. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, août 2010.

Les ententes négociées. Ministère du Travail, Québec, Information statistique sur le travail, août 2010.

Le processus de négociation, bilan de l'année 2009. Ministère du Travail, Québec, août 2010.

Autres publications

Les normes du travail au Québec, mieux les comprendre pour mieux s'entendre. Commission des normes du travail, Québec, mai 2010.

Cette brochure de 24 pages présente les principales normes du travail au Québec, en plus d'exposer les pouvoirs et mandats de la Commission des normes du travail.

Flash Info, vol. 11, n° 2. Institut de la statistique du Québec, Québec, Travail et rémunération, mai 2010.

Dans cette édition, on trouve notamment un article intitulé *La croissance salariale au Québec chez les salariés syndiqués en 2008 et 2009*.

Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2007-2008 : rapport final. Statistique Canada, Ottawa, mai 2010.

Les mises à pied au Canada. Statistique Canada, Ottawa, mai 2010.

Les mises à pied sont à l'origine d'un grand nombre de déplacements de travailleurs chaque année et sont reconnues pour leurs effets persistants sur le niveau de vie des personnes touchées.

L'activité des femmes sur le marché du travail et les ralentissements économiques. Statistique Canada, Ottawa, mai 2010.

Cet article traite de l'évolution du taux d'emploi et du nombre d'heures travaillées chez les femmes dont le conjoint a perdu son emploi au cours des trois derniers replis du marché du travail, soit de 1981 à 1983, de 1990 à 1992 et de 2008 à 2009.

Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs du marché du travail, 2001-2009, vol. 6, n° 1. Institut de la statistique du Québec, Québec, Travail et rémunération, juin 2010.

L'*Annuaire québécois des statistiques du travail* présente un portrait détaillé et actuel de l'état du marché du travail ainsi que des conditions et de la dynamique du travail au Québec.

L'activité des personnes âgées sur le marché du travail. Statistique Canada, Ottawa, L'emploi et le revenu en perspective, juillet 2010.

Le saviez-vous?

Il est possible de consulter les données sur les décrets de conventions collectives et les comités paritaires au Québec dans la section *Publications* du site Internet du ministère du Travail.

Le Code du travail en questions et réponses est un document de vulgarisation visant à rendre accessible la loi qui encadre les relations du travail. Pratique, complet et à la portée de tous, cet outil donne des explications concises et concrètes sur des sujets tels que le droit d'association, l'accréditation, la convention collective, l'arbitrage, la grève, le lock-out, etc.

En perspective

Les Québécois auraient-ils besoin de plus de vacances?

Selon les résultats d'un sondage CROP réalisé en mai dernier pour le compte de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, 42 % des personnes en situation de travail disent ne pas avoir assez de vacances annuelles pour se reposer. Pourtant, plus de 6 % des personnes interrogées préféreraient être payées plutôt que d'avoir plus de temps pour se reposer.

Pour consulter le rapport et le communiqué de l'Ordre >>>

Améliorer les conditions de travail peut être payant

L'Institut des politiques sociales et de la santé de l'Université McGill a publié récemment une recherche qui démontre que les entreprises peuvent améliorer leurs profits en bonifiant les conditions de travail de leurs employés les plus modestes. >>>

Norme conciliation travail-famille

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a récemment publié un document portant sur la norme conciliation travail-famille. M. Dalil Maschino, directeur de la recherche et de l'innovation en milieu de travail au Ministère, a participé à l'élaboration de ce document.

Cette norme vise notamment :

- À ce que de plus en plus d'organisations développent des mesures et des pratiques d'aide et de soutien à la conciliation travail-famille.
- À offrir de multiples choix et options aux organisations afin que les mesures et pratiques d'aide soient adaptées aux besoins de la main-d'œuvre et aux réalités des milieux de travail.
- À ce que la conciliation travail-famille fasse partie intégrante de la gestion des ressources humaines des organisations.

Fondé en 1961, le BNQ est l'organisme paragouvernemental accrédité et reconnu pour l'élaboration de normes québécoises, canadiennes et internationales. Il est accrédité par le Conseil canadien des normes qui est l'organisme représentant le Canada auprès de l'Organisation internationale de normalisation.

Pour consulter le document >>>

La conciliation travail-famille aux yeux des pères travailleurs canadiens

Un sondage réalisé entre le 3 et le 6 juin 2010 et commandé par Workopolis révèle que plus de la moitié des pères travailleurs accepteraient une réduction de salaire de 10 % pour pouvoir passer 10 % plus de temps en compagnie de leurs enfants.

Événements à surveiller

13e Congrès mondial des ressources humaines

Du 27 au 29 septembre 2010 à Montréal

Le Congrès mondial des ressources humaines, qui a lieu tous les deux ans dans différentes grandes villes à travers le monde, sera organisé cette année par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (OCRHA). Pour le Ministère qui est partenaire de l'événement, il s'agit d'une occasion de renforcer les réseaux d'échanges pour suivre l'évolution des milieux de travail et de participer aux travaux des organisations internationales dans le domaine du travail.

Grand Rendez-vous SST

Les 19 et 20 octobre 2010 à Montréal

Le Grand Rendez-vous SST représente le plus important événement en santé et sécurité du travail au Québec. Quelque 225 exposants y présenteront leurs produits et services liés à la santé et la sécurité du travail. Le Bureau d'évaluation médicale sera d'ailleurs présent avec son kiosque dans la salle des exposants pour faire valoir son expertise unique dans le domaine.

3e Colloque du Bureau d'évaluation médicale

Les 27 et 28 octobre 2010 à Montréal

C'est sous le thème « L'examen de l'appareil locomoteur – Données probantes » que le Bureau d'évaluation médicale tiendra son prochain colloque. S'adressant aux professionnels du domaine de l'évaluation médicale, ce colloque offrira aux participants l'occasion d'enrichir leurs connaissances médicales et d'échanger avec des collègues et des spécialistes de renom. Pour en savoir plus >>>

Des chiffres qui parlent

L'Institut de la statistique du Québec présente l'*Annuaire québécois des statistiques du travail 2001-2009*

La nouvelle édition de l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* est maintenant publique. Cette publication qui comporte six chapitres dresse le portrait des principaux indicateurs du marché du travail entre 2001 et 2009. Parmi les faits saillants du chapitre sur l'emploi, on souligne qu'en 2009 le groupe des 45-54 ans était celui où la part de l'emploi syndiqué était la plus élevée (46,7 %). >>>

L'industrie de la construction a le vent dans les voiles

La Commission de la construction du Québec révèle que le volume de travail dans l'industrie de la construction a connu une croissance de 7 % pour la période de janvier à avril 2010, et ce comparativement à la même période de l'année 2009. En 2010, trois des quatre secteurs de la construction affichent de fortes hausses du nombre d'heures travaillées. Selon la CCQ, près de 140 millions d'heures travaillées seraient à prévoir, un record qui remonte à 1975. >>>

- Accessibilité
- Confidentialité
- Droits d'auteur

Dernière modification : 2011-03-31

Québec

© Gouvernement du Québec, 2011